

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 15 NOV. 2023
portant nomination des membres de la commission
de sélection pour le recrutement par voie contractuelle dans le corps de conservateurs du
patrimoine réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 351-1 à L.352-6 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu Décret n° 2013-788 du 28 août 2013 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine ;

Vu le décret n° 2019-544 du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'avis relatif au recrutement par voie contractuelle réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des conservateurs du patrimoine,

Arrête :

Article 1er

Madame Christelle Creff, conservateur général des bibliothèques, cheffe du service des Musées de France, est désignée en qualité de présidente de la commission de recrutement par la voie contractuelle dans le corps de conservateurs du patrimoine ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Sont nommés membres de cette commission :

- Madame Séverine Blenner-Michel, conservateur en chef du patrimoine, directrice des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine ;
- Monsieur Dominique Héronnelle, attaché d'administration de l'Etat hors classe, chef du bureau de l'encadrement supérieur du service des ressources humaines du ministère de la culture.
- Monsieur Charles Villeneuve de Janti, conservateur général du patrimoine, directeur de l'établissement public du Musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Vincent Droguet, conservateur général du patrimoine, sous-directeur des collections du service des Musées de France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 NOV. 2023**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES